

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 05 OCTOBRE 2021

18h00 Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mil vingt et un, le cinq octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier d'Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 27 septembre 2021 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Messieurs Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT, Vice-Présidents,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Joël ROLIN, Marc THOMAS (jusqu'à la délibération 2021-26), Jean-François DENECQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ (excepté la délibération 2021-30), Régis VERBECKE délégués titulaires.

Messieurs Jean-Marc FINDINIER, Ghislain WILQUIN, et Madame Chantal LEVRAY délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Christophe CORNETTE délégué titulaire, représenté par Monsieur Jean-Marc FINDINIER délégué suppléant à partir de la délibération 2021-24
Monsieur Jean-Claude DISSAUX délégué titulaire, représenté par Madame Chantal LEVRAY déléguée suppléante à partir de la délibération 2021-24
Monsieur Jacques DELATTRE délégué titulaire, représenté par Monsieur Ghislain WILQUIN délégué suppléant à partir de la délibération 2021-24.

Membres excusés

Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Christophe CORNETTE, Michel BOULET, Bertrand PETIT, Frédéric SABLON, Christian DELASSUS

Le nombre de votants présents à la délibération 2021-23 était de : 14
Le nombre de votants présents de la délibération 2021-24 à 26 était de : 17
Le nombre de votants présents de la délibération 2021-27 à 29 était de : 16
Le nombre de votants présents à la délibération 2021-30 était de : 15
Le nombre de votants présents de la délibération 2021-31 à 35 était de : 16
Le quorum est atteint.

Le Comité syndical est accueilli par M. Alain MEQUIGNON, qui remercie les élus pour leur présence à ce Comité Syndical.

M. MEQUIGNON constate que le quorum est atteint.

Il propose l'ajout d'une question supplémentaire 2021-35, approuvé par l'ensemble des élus présents.

Le comité syndical nomme Mme Estelle DOUTRIAUX secrétaire de séance, et approuve le procès-verbal de la séance précédente.

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération 2021-23 : Installation des délégués suppléants

M. Alain MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

Le Comité syndical installe les délégués suppléants dans leur fonction.

CAPSO : Monsieur Michel BOULET, Monsieur Laurent DENIS, Monsieur Jean-Marc FINDINIER, Monsieur Philippe HOCHART, Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND, Monsieur Bertrand PETIT, Monsieur Frédéric SABLON, Monsieur Gérard OBOEUF, Madame Chantal LEVRAY

Communauté de communes du Pays de Lumbres : Madame Isabelle POURCHEL, Monsieur Ghislain WILQUIN, Monsieur Sylvain LEFEBVRE, Monsieur Olivier OBERT, Madame Paule ROLLAND

Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois : Monsieur Bernard HIBON, Monsieur David GILLET

Communauté de communes des Hauts de Flandre : Monsieur Christian DELASSUS, Madame Marie-Noëlle MACREL

Communauté de communes Desvres Samer

Monsieur Philippe CLABAUT

Délibération 2021-24 : Délégation générale de pouvoir au bureau – mise à jour

M. Alain MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical décide d'ajouter les délégations suivantes au Bureau :

- Création de postes non permanents (contractuels) pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (catégories A, B, C – articles 3 1° ; 3 2°)
- Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

M. MEQUIGNON précise que les agents de l'équipe rivière en arrêt de travail pour maladie sont remplacés sur la durée de leur arrêt de travail afin de permettre une continuité de leurs missions.

FINANCES

Délibération 2021-25 : décision modificative n°1

M. Alain MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

A l'unanimité le Comité Syndical approuve la modification budgétaire n°1 suivante :

Fonctionnement

MOUVEMENT DE CREDITS en recettes		
	Diminution de crédits ouverts	Hausse de crédits ouverts
Article 775	- 652 €	
Article 7588		+ 652
Total mouvement	- 652 €	+ 652 €

Investissement

Ouverture de crédit			
Article	Désignation	Dépenses	Recettes
4581-19	Opération compte de tiers - Ergny Pres Saint Jean	+ 29 675,04 €	
4582-19			+ 29 675,04 €

MOUVEMENT DE CREDITS en dépenses		
	Diminution de crédits ouverts	Hausse de crédits ouverts
Article 020 - dépenses imprévues	- 48 387 €	
Article 2041581	- 30 000 €	
Article 2031 - opération 104	- 100 000 €	
Article 1311 - opération 103		+ 171 300 €
Article 2118 - opération 103		+ 100 €
Article 2128 - opération 103		6 987 €
Total mouvement	- 178 387 €	+ 178 387 €

Délibération 2021-26 : cession de matériel

M. Alain MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical autorise le Président à :

- Vendre le compresseur modèle LACME100I pour l'offre la mieux-disante à savoir la proposition de l'acheteur 1, Monsieur Eddy FOURNIER domicilié à Wizernes pour un montant total de 57 €.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU**Délibération 2021-27 : animation – financement triennal**

M. Alain MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

Pour les 3 prochaines années, l'animation de la CLE sera centrée sur la mise en conformité du SAGE vis-à-vis du nouveau SDAGE. Cette évolution du SAGE donnera lieu à une forte concertation avec les acteurs du territoire en vue de renforcer leur conscience des enjeux du SAGE et du rôle qu'ils peuvent jouer chacun à leur niveau.

Dépenses pour la période 1^{er} janvier 2022 / 31 décembre 2024

	2022	2023	2024	Total
Salaires	55 200,00 €	56 300,00 €	57 400,00 €	168 900,00 €

Plan de financement

		2022	2023	2024	Total
AEAP	70 % du salaire	38 640,00 €	39 410,00 €	40 180,00 €	118 230,00 €
AEAP - Frais de fonctionnement	forfait	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	10 500,00 €
TOTAL financement AEAP		42 140,00 €	42 910,00 €	43 680,00 €	128 730,00 €

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical :

- ▶ autorise le Président à demander les subventions nécessaires,
- ▶ décide d'inscrire les dépenses aux budgets primitifs 2022 et suivants.

M. Bertrand PRUVOST ajoute qu'il est très important, voire essentiel que les élus soient présents aux différentes instances et groupes de travail afin d'être au cœur des propositions. Les élus sont les acteurs du territoire et ont connaissance des enjeux.

Délibération 2021-28 : création d'un poste d'animateur technique du SAGE

M. Alain MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la création du poste.

L'animateur technique assurera les missions techniques de la CLE, notamment celles dévolues par le SDAGE : révision de la délimitation des zones humides et classification (A-9.1), finalisation de la cartographie des zones à enjeu environnemental pour l'assainissement non collectif (A-1.2), cartographie des secteurs à enjeux érosion, ruissellement (A-4), cartographie de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau (A-5.1), cartographie des espèces exotiques envahissantes (A-7.2), ...

Il assistera également l'animatrice de la CLE dans le recueil de données pour alimenter le tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du SAGE et dans la révision de la cartographie du SAGE.

Enfin, il assurera le volet technique du projet collectif de connaissance de la qualité de l'eau du marais audomarois.

Selon sa délibération n°18-A-049, l'Agence de l'Eau Artois Picardie est susceptible de financer ce poste à hauteur de **70 % du "coût moyen journée"**.

Sous réserve de l'accord de financement de l'Agence de l'Eau, l'emploi sera créé sous la forme d'un contrat de projet, pour une durée de trois ans. (catégorie hiérarchique A - filière technique à temps complet).

Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Il prendra fin avec l'approbation du SAGE révisé.

Délibération 2021-29: qualité des eaux du marais -suivi permanent

M. Alain MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la délibération.

Le groupe de travail réunissant les acteurs du marais propose de suivre sur la durée quelques éléments de base de la qualité de l'eau en différents points du marais audomarois. A cet effet, le Département du Pas-de-Calais propose un partenariat avec le laboratoire départemental qui pourrait effectuer les analyses d'eau.

Un protocole est donc proposé.

La continuité du projet se fera donc dans un premier temps sur la période de fin 2021 – fin 2023. L'animation sera assurée par l'animatrice de la commission Locale de l'eau (environ 10 jours par an) et par l'animateur technique du SAGE, le cas échéant, l'animateur technique assurant également les prélèvements sur le terrain (25 jours par an).

MISE EN VALEUR DES MILIEUX

Délibération 2021-30: continuité écologique – Travaux au moulin du Houvoy (Rumilly)

M. Daniel DESCHDOT donne lecture du projet de délibération.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la délibération.

Pour ce site, la solution proposée par le SmageAa et le comité de pilotage suite aux avant projets est la création d'une rivière de contournement avec une remise en état des vannes en fonction de la cote d'exploitation de la rivière de contournement et de l'alimentation du CIC n°2.

Le coût des travaux est estimé à 85 200 €TTC (coût APS 2021, hors travaux complémentaires).

L'opération serait intégralement financée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (à hauteur de 60 %) et par le l'Europe (FEDER à hauteur de 40 %).

Afin de poursuivre l'opération il est nécessaire de conventionner, avec les propriétaires du site, la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation au SmageAa.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la délibération.

PREVENTION DES INONDATIONS

Délibération 2021-31: hydraulique douce -plan de gestion et financements

M. Mathieu PRUVOST donne lecture du projet de délibération.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la délibération.

Afin d'assurer la fonctionnalité et la pérennité des ouvrages réalisés, un **plan de gestion** et d'entretien pluriannuel va être mis en place. Ce plan de gestion aura une durée de 10 ans (2022-2031) et il sera révisable à mi-parcours (2027).

L'objectif est de suivre chaque ouvrage a minima un an sur deux, soit de suivre et d'entretenir 13 km d'ouvrage par an. Les opérations d'entretien seront principalement réalisées par prestation externe.

En complément d'entretien et de l'entretien courant, des **actions de restauration** de certains ouvrages existants seront à envisager pour rétablir leur bon état hydraulique et végétatif. Le volume de linéaire à éventuellement restaurer est estimé à 5% du linéaire total soit 1,3 km sur une période de 3 ans.

Un fonds financier de 5 000 €HT / an est également proposé pour la réalisation d'ouvrages complémentaires à ceux existants. Cette action se veut pragmatique et additionnelle aux aménagements déjà en place. Elle s'orientera prioritairement sur la mise en place de linéaires de haies. Cela représente environ 500 ml de haies en création.

Le plan de financement prévisionnel sur 3 ans (2022-2024) est établi comme suit :

	Opération Entretien	Opération Restauration	Opération Création
Linéaire d'intervention sur 3 ans	39 000 mètres	1 300 mètres	1 500 mètres (haie)
Dépenses estimatives sur 3 ans	147 000 €HT	65 000 €HT	15 000 €HT
Participation AEAP	Forfait : 3 €HT/m/an	x	x
	117 000 €HT	0	0
Participation Conseil Départemental 62	x	20%	x
	0	13 000 €HT	0
SmageAa	20%	80%	100%
	30 000 €HT	52 000 €HT	15 000 €HT

Délibération 2021-32: PAPI d'intention – avenant 1 à la convention cadre

M. Mathieu PRUVOST donne lecture du projet de délibération.
Le Comité syndical approuve à l'unanimité la délibération.

Suite aux évolutions des modalités de financement de l'animation du PAPI par le fonds Barnier, il est proposé au comité syndical du SmageAa de solliciter un avenant à la convention cadre pour :

- Réévaluer le budget de l'animation du PAPI afin de renforcer son équipe d'animation,
- Modifier la fiche action 5.1.2 et intégrer la fiche action 5.1.4 au programme d'action (nouveaux financements pour la réduction de vulnérabilité sur site),
- Prolonger la durée de mise en œuvre du programme d'action jusqu'en mars 2024.

Ce projet d'avenant a été présenté et validé par le comité de pilotage du 16 juin 2021.

Délibération 2021-33: CIC – foncier – indemnité d'éviction

M. Mathieu PRUVOST donne lecture du projet de délibération.
Le Comité syndical approuve à l'unanimité la délibération.

Lors des démarches d'acquisition, et conformément au protocole foncier et agricole, l'EPF a été amené à verser des indemnités d'éviction aux exploitants agricoles pour les parties de parcelles situées sous les futurs ouvrages.

L'EPF a eu tardivement les informations confirmant l'existence d'un bail pour les parcelles AI 247-250-253 sis à Saint-Martin-d'Hardinghem au bénéfice de M. Stéphane COURBOIS. L'indemnité d'éviction n'a donc pas pu lui être versée.

Or l'agriculteur ne peut effectivement plus exploiter une surface de 726 m².

Ainsi, un acte d'éviction entre le SmageAa et M. Stéphane COURBOIS devra être signé après prise de possession des biens cédés par l'EPF.

L'indemnité versée est celle prévue au protocole foncier et agricole, soit 7011 €/ha. L'indemnité due est donc de cinq cent neuf euros (0,0726 ha x 7011 €/ha = 509 €).

RESSOURCES HUMAINES

Délibération 2021-34: CIC – agents contractuels – régime indemnitaire

Mme Estelle DOUTRIAUX donne lecture du projet de délibération.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la délibération et ainsi d'attribuer aux agents contractuels ci-dessous la possibilité de prétendre au régime indemnitaire sous les mêmes conditions que les agents titulaires:

- Un poste de **chargé de mission risques inondation** – catégorie A – filière technique (19 mois – maximum 6 ans)
- Un poste d'**animateur technique du SAGE** de l'Audomarois – catégorie A – filière technique (maximum 3 ans)

ADMINISTRATION GENERALE – QUESTION SUPPLEMENTAIRE

Délibération 2021-35: télétransmission ACTES – actualisation de la convention

M. Alain MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité la délibération afin d'actualiser la convention de télétransmission ACTES avec les services de l'Etat.

La séance prend fin à 20h15, M. MEQUIGNON remercie encore chaque élu pour sa présence.

Le président,
Alain MEQUIGNON



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Alain Mequignon', written over a circular official stamp. The stamp contains a central emblem of a seated figure holding a staff and a book, surrounded by the text 'Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa' and a star symbol.